



Travaux depuis 4 mois dans notre immeuble, je vais craquer

Par **Eve75**, le **03/09/2008** à **10:40**

Madame, Monsieur,

Je suis locataire à titre gracieux depuis 2005 dans mon appartement qui appartient à mes parents.

Depuis lundi 19 mai 2008, le propriétaire du 1er fait des travaux : murs cassés, perceuses, eau coupée pour installer ses radiateurs, interventions de ses ouvriers dans nos parties communes. Ce monsieur est en vacances actuellement et ne profite donc pas du doux bruit des perceuses et marteaux.

Il n'a pas organisé ses travaux de façon à ce que tout soit cassé d'un coup mais sur plusieurs mois. C'est invivable, mon enfant à l'âge des travaux. J'ai dû partir plusieurs fois chez mes parents pour que mon nouveau né puisse dormir.

Ni le syndic, dont il est le président, ni lui-même n'ont mis de mots pour nous prévenir. Ce monsieur en revanche ne supporte pas le bruit et ne se gêne pas pour nuire aux jeunes de 25 ans jusqu'à ce qu'il parte.

J'ai appelé mon syndic qui semblait de ne pas être au courant des travaux....

Que pouvons-nous faire pour qu'il comprenne qu'il ne vit pas seul et qu'il ne peut pas demander aux autres de se taire quand lui gêne durant 4 mois tout un immeuble.

Je vous remercie infiniment pour votre réponse.

Très cordialement,

Eve
DUboeuf